



| AGIR POUR LE LOGEMENT |

VOTRE AGENCE EST

HABILITÉE

**À RECEVOIR ET À DÉTENIR
DES FONDS** DANS LE CADRE
DE SON ACTIVITÉ.

Elle a souscrit une **garantie financière** auprès d'une banque, d'une organisation professionnelle, d'une compagnie d'assurance, d'un établissement de crédit ou de la Caisse des Dépôts, qui lui permet de percevoir des fonds de ses clients.

ICI, UN PROFESSIONNEL FNAIM S'ENGAGE